

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2025 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 mars à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSEE : N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER).

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Nicole VINUELAS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Nicole VINUELAS, secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose qu'un hommage soit rendu à M. Christian Bitter, conseiller municipal, décédé le 7 février 2025.

Une minute de silence est introduite en mémoire de M. Christian Bitter.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 de la Commune.

2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 du service Eau et Assainissement.

3/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 de la régie des pompes Funèbres.

4/ Modification de la tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2025.

5/ Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du CDG 34.

6/ Questions diverses.

1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 de la Commune.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 de la Commune dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour laisser la place à Madame Violaine Douville de Franssu, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2024 de la Commune :

COMMUNE DE CRUZY		
COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	315 678,55	
CHARGES DE PERSONNEL	511 997,37	
PART A CHARGES INTERCOMMUNALES	34 127,47	
SUBVENTIONS VERSEES	18 890,00	
INDEMNITE ELUS	42 756,99	
INTERETS DES EMPRUNTS	12 067,92	
REVERSEMENT FISCALITE CNAUTE CNES	18 357,00	
AMORTISSEMENTS ETUDES	4 770,60	
DEPRECIATION CREANCES DOUTEUSES	3 000,00	
SECOURS D'URGENCE	197,84	
CABINET MEDICAL		27 112,05
EXTENSION CANTINE		125 955,17
CREATION GARDERIE		146 451,26
ACCESSIBILITE ARRET BUS		10 868,40
AMENAGEMENT AUTEL EGLISE		10 765,30
FACADE BIBLIOTHEQUE		3 240,00
ETUDE THERMIQUE ECOLES		2 796,12
INSTALLATIONS DE VOIRIE		1 555,55
MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		7 197,20
MATERIEL BUREAU ET MOBILIER		2 574,85
AUTRE MATERIEL		10 970,05
CAPITAL DES EMPRUNTS		17 127,36
CAUTIONNEMENT RESTITUES		524,13
TRAVAUX EN REGIE		8 318,21
TOTAL DEPENSES	961 843,74	375 455,65

RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PRODUITS DES SERVICES	61 490,75	
IMPOTS ET TAXES	602 623,85	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	271 835,77	
REMBOURSEMENT SALAIRES	23 526,30	
REMB FRAIS PERSONNEL EAU + PF	70 484,19	
REVENUS DES IMMEUBLES	59 418,56	
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	10 329,89	
TRAVAUX EN REGIE	8 318,21	
AFFECTATION EN RESERVES		145 628,37
FCTVA		81 934,16
TAXES AMENAGEMENT		23 012,92
CAUTIONNEMENT PERCUS		702,00
SUBV ETAT		46 225,60
SUBV REGION		12 000,00
SUBV DEPARTEMENT		3 700,00
MECENAT EGLISE		9 400,00
AMORTISSEMENTS ETUDES		4 770,60
TOTAL RECETTES	1 108 027,52	327 373,65
Excédent Fonctionnement 2024	146 183,78	
Déficit Investissement 2024	-48 082,00	
Résultat clôture Fonctionnement 2023	562 194,31	
Résultat clôture Investissement 2023	-95 628,37	
Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2025	564 667,72	
Résultat clôture Inv à reporter sur BP 2025	-143 710,37	

Madame Douville de Franssu demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2024 de la commune ainsi que l'affectation de résultats qui en découle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 du service Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 du service Eau et Assainissement dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour laisser la place à Madame Violaine Douville de Franssu, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2024 du service Eau et Assainissement :

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	71 907,25	

REVERSEMENT REDEVANCE AGENCE EAU	26 248,00	
INTERET DES EMPRUNTS	3 520,56	
AMORTISSEMENT DES BIENS	76 064,03	
CHARGES DE GESTION	3 640,38	
REMBOURSEMENT PERSONNEL A LA COMMUNE	69 970,95	
DEPRECIATION CREANCES DOUTEUSES	2 000,00	
CAPITAL DES EMPRUNTS		7 573,40
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		30 368,51
RACCORDEMENT STEP QUARANTE ETUDES		14 708,25
FORAGE RECONNAISSANCE ETUDES		27 497,14
CREATION BRANCHEMENT EP		1 075,80
MAT SPEC EP		1 911,60
TRAVAUX EN REGIE		8 274,67
	253 351,17	91 409,37
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
VENTE DE L'EAU	144 779,33	
REDEVANCES ASST COLL	97 671,43	
REDEV MODERNISATION RESEAU	6 975,43	
REDEV POLLUTION DOMESTIQUE	14 164,78	
TAXES DE RACCORDEMENT	2 800,00	
TRAVAUX DE RACCORDEMENT	5 180,00	
VENTE COMPTEURS + COFFRES	1 690,00	
PFAC	20 183,19	
CONTRÔLE RACCORDEMENT AC	2 400,00	
FCTVA	832,18	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	158,70	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	30 368,51	
TRAVAUX EN REGIE	8 274,67	
AMORTISSEMENT BIENS		76 064,03
FCTVA		7 664,57
	335 478,22	83 728,60

Excédent Fonctionnement 2024 : 82 127,05 €

Déficit Investissement 2024 : 7 680,77 €

Résultat clôture Fonct 2023 : 174 515,98 €

Résultat clôture Invest 2023 : 292 839,74 €

Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2025 : 256 643,03 €

Résultat clôture Invest à reporter sur BP 2025 : 285 158,97 €

Madame Douville de Franssu demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2024 du service Eau et Assainissement ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

3/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 de la régie des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 de la Régie des Pompes Funèbres dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour laisser la place à Madame Douville de Franssu, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2024 de la régie des Pompes Funèbres :

REGIE DES POMPES FUNEBRES

COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AMORTISSEMENT DES BIENS	1 444,82	
ASSURANCE	1 051,68	
CERCUEILS	1 936,99	
SOINS CONSERVATION	257,13	
PETIT EQUIPEMENT	289,69	
VETEMENTS DE TRAVAIL	236,65	
SALAIRES VACATAIRES	1 013,76	
REMB PERSONNEL A LA COMMUNE	513,24	
DEPRECIATION CREANCES DOUTEUSES	46,00	
		0,00
	6 789,96	0,00
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AMORTISSEMENT DES BIENS		1 444,82
OBSEQUES	7 729,17	
	7 729,17	1 444,82

Résultat fonctionnement exercice 2024 : 939,21 €

Résultat Investissement exercice 2024 : 1 444,82 €

Résultat Fonctionnement 2023 : 2 803,05 €

Résultat Investissement 2023 : 3 625,13 €

Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2025 : 3 742,26 €

Résultat clôture Invest à reporter sur BP 2025 : 5 069,95 €

Madame Douville de Franssu demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2024 de la Régie des Pompes Funèbres ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

4/ Modification de la tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2025.

Monsieur le Maire expose : Suite à la réforme de l'Agence de l'Eau, les factures d'eau seront modifiées en 2025. Ainsi, toutes les redevances reversées à l'Agence de l'Eau seront regroupées dans la rubrique « organismes publics ».

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau obéira à cette réglementation au même titre que la redevance sur la consommation d'eau potable, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour performance des systèmes d'assainissement

collectif nouvellement instaurées. Or, cette redevance est assise sur le volume d'eau prélevé et non sur le volume d'eau facturé. Ainsi, nous reversons à l'Agence de l'Eau plus que ce que nous collectons. Il propose de remédier à cet état en portant le tarif de la redevance prélèvement à 0.1 €/m³.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Compte-tenu des résultats encourageants des pompages d'essai mis en œuvre sur le forage de la Serre Pascale, il nous est à présent possible d'aborder avec plus de sérénité la problématique de la gestion de l'eau sur la commune. Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose la suppression de la cinquième tranche de tarification.

Après discussion, le Conseil se prononce à la majorité (1 voix CONTRE, 1 abstention) pour la suppression de la cinquième tranche de tarification.

Ainsi, la tarification suivante est adoptée pour 2025 :

- Jusqu'à 120 m³ : 1.45 €/m³
- De 121 à 300 m³ : 1.55 €/m³
- De 301 à 500 m³ : 2.50 €/m³
- A partir de 501 m³ : 3.50 €/m³

Concernant l'assainissement, les tarifs restent inchangés.

5/ Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du CDG 34.

Monsieur le Maire expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous sommes assurés contre les risques statutaires via un contrat souscrit par l'intermédiaire du CDG 34.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient de le renouveler. Pour cela, Monsieur le Maire propose de donner mandat au CDG 34 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité.

6/ Questions diverses.

- Contraction d'un prêt bancaire : Monsieur le Maire expose qu'un emprunt est nécessaire pour financer les 20 % restant à charge du projet de raccordement à la STEP de Quarante, soit 200 000 €.

Nous avons pris contact avec trois organismes financiers : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque des Territoires qui ont établi des propositions financières.

Nous sommes dans l'attente de savoir si nous sommes éligibles à une enveloppe européenne qui nous permettrait d'abaisser les taux proposés par le CA et la CE de 0.6 % environ.

- Abaissement du seuil de franchise de la TVA : Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la loi des finances 2025, la TVA s'appliquera à partir de 25 000 € de chiffre d'affaires quelle que soit l'activité concernée et ce, à compter du 1^{er} juin 2025. Dans ce cadre-là, nous sommes concernés au titre de notre activité de location de locaux

aménagés : location salle des fêtes, location de locaux à des professionnels de santé ou à des commerçants. Une réflexion sera menée avant cette échéance.

- Compte-rendu de la restitution des résultats des pompages d'essai du forage : Monsieur le Maire expose qu'une réunion s'est tenue ce jour en présence des principaux acteurs du projet : pour le Conseil Départemental, Hérault Ingénierie en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage et le cabinet d'études en hydrogéologie ANTEA. Les résultats des pompages d'essai sont très positifs aussi bien en termes de quantité que de qualité, d'autant plus que les essais ont été réalisés en période de basses eaux, période la plus défavorable pour nous.

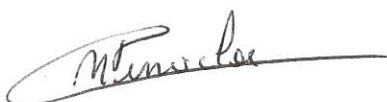
Il convient à présent d'envisager l'exploitation du forage et l'optimisation du réseau. Cette phase va induire l'obtention d'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique), au terme d'une procédure administrative de trois ans environ.

Parallèlement, il convient d'établir un nouveau Schéma Directeur d'Eau Potable (3 ans environ), afin de prétendre aux aides de l'Agence de l'Eau.

- Réunion de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : Monsieur le Maire donne la parole à M. Carceller qui retrace la réunion de la CCID qui s'est tenue ce jour en mairie en présence de Mme Verrier, géomètre du cadastre.
- Réunion des associations : Mme Manresa propose que cette réunion soit programmée dans le courant du mois de juin. Elle retrace également la réunion du conseil d'école qui s'est déroulée le 11 mars 2025.
- Organisation d'une réunion publique : Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion publique le 27 juin 2025 pour informer la population sur les deux projets qui affectent la commune cette année : le raccordement à la station d'épuration de Quarante et le forage de reconnaissance de la Serre Pascale et répondre à ses questions. A cet effet, seront conviés Hérault Ingénierie en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les deux projets et les deux cabinets d'études concernés : ANTEA (cabinet d'hydrogéologie) pour le forage et le cabinet FRAYSSINET pour le raccordement à la STEU de Quarante.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 50.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

